

Paudex, le 6 octobre 2017

## USPI INFO n° 14/2017

### Économie : Baisse des taux de TVA dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018

**Suite au rejet par le peuple suisse du projet « Prévoyance vieillesse 2020 », les taux de TVA vont baisser dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

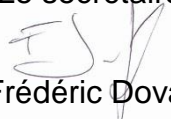
Le financement additionnel de l'assurance-invalidité (AI) par 0.4 % de la TVA arrivera à son terme à la fin 2017. Dans le même temps, les taux de la TVA seront augmentés de 0.1 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 en raison du projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF).

Par conséquent, les nouveaux taux de la TVA seront les suivants dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Taux normal : 7.7 % (au lieu d'actuellement 8 %)
- Taux spécial : 3.7 % (au lieu d'actuellement 3.8 %)
- Taux réduit : 2.5 % (taux inchangé par rapport au taux actuel)

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS  
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire

  
Frédéric Dovat